

Une écoute attentive des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap pour une réponse personnalisée de qualité.

Un engagement professionnel centré sur le respect de la personne et de ses choix et de son rythme de vie

Une expertise, un réseau et les ressources d'une association nationale à votre service.

Composé d'un site à Plérin et d'une antenne à Lannion, le Pôle Domicile des Côtes d'Armor intervient sur l'ensemble du département.

Notre objectif :

Favoriser l'autonomie, le bien-être et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap moteur à domicile.

Notre finalité :

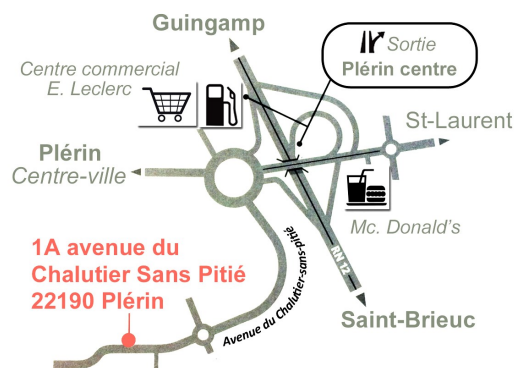
Permettre le libre choix de vie à domicile des personnes en situation de handicap.

Pôle Domicile des Côtes d'Armor :

<http://poledomicile22.blogs.apf.asso.fr/>

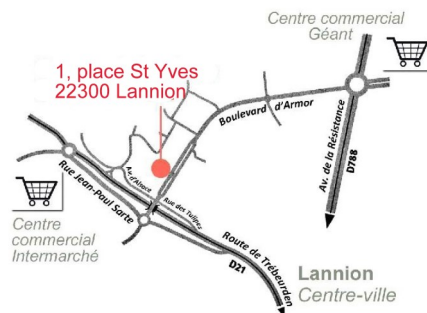
Site de Plérin :

1A avenue du Chalutier Sans Pitié - 22190 Plérin
Tél : 02 96 33 71 96 - Fax : 02 96 69 73 29
Mail : pole-domicile.22@apf.asso.fr



Antenne de Lannion :

1 place Saint-Yves - 22300 Lannion
Tel : 02 96 48 53 37 - Fax : 02 96 48 51 49
Mail : pole-domicile.22lannion@apf.asso.fr



Pôle Domicile des Côtes d'Armor

- SAVS
- SAMSAH
- SAAD
- Service mandataire
- Pôle ressource



« Des compétences plurielles au service des personnes en situation de handicap »



Nos missions:

5 services spécialisés pour une vie autonome à domicile

● Un SAVS :

Service d'accompagnement à la vie sociale*.

● Un SAMSAH :

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés*.

● Un SAAD :

Service d'aide et d'accompagnement à domicile.

● Un service mandataire :

Pour accompagner dans le rôle d'employeur d'assistant de vie.

● Un pôle ressource expert mutualisé :

Expert dans les situations de handicap moteur, pour des prestations ponctuelles, précises et limitées dans le temps.

*L'accompagnement en SAVS ou en SAMSAH s'adresse aux adultes âgés de 20 à 60 ans et nécessite une orientation de la MDPH en cours de validité.

--- accompagner ---

--- conseiller ---

--- soutenir ---

Dans :

- les démarches administratives et l'accès aux droits
- la mise en place d'aides techniques adaptées, l'aménagement personnalisé du logement, du véhicule, l'accès à l'informatique et aux aides techniques à la communication...
- la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne
- l'élaboration et la mise en place de projets de loisirs et de vacances
- les sorties, loisirs, courses, rendez-vous divers...
- le suivi de la santé
- le rôle d'employeur d'assistant de vie
- le suivi psychologique

Notre offre complémentaire de service :

Une mission appui-conseil
à l'attention des professionnels de l'aide humaine.

Un simulateur de logement
Pour personnaliser l'adaptation du domicile et proposer des formations de manutention aux auxiliaires de vie et aux professionnels Extérieurs.

Un Habitat regroupé renforcé
Pour du soutien individuel.

Des formes d'accompagnement innovantes :

- Ateliers de développement de compétences (en expérimentation)
- Ateliers sensoriels
- Actions collectives

